



Mobilisons nous contre la mise en œuvre des mesures de RGPP dans les organismes

Dans les organismes de recherche, les plans d'action RGPP sont, soit adoptés (INRA, INRIA) soit en cours d'adoption (CNRS, INSERM). Dans la plupart des organismes les Directions font tout leur possible pour faire croire que ces plans d'action sont déconnectés de la politique globale du gouvernement. Ainsi, au CNRS, cela passe par des consignes données aux Délégués Régionaux pour faire passer des messages rassurants aux directeurs de laboratoire et aux personnels, messages qui masquent la réalité de la politique gouvernementale.

Les plans d'action des organismes programment des mutualisations et des externalisations

Ces mesures impliquent des redéploiements des personnels des fonctions supports avec des mobilités et des reconversions qui seront parfois difficiles pour les personnels, sans qu'il soit sûr que le service rendu aux laboratoires soit amélioré. Dans certains cas, des dégradations du service rendu sont probables.

Au CNRS, le Direction pense avoir réussi à satisfaire les exigences du gouvernement. En ayant déjà supprimé 278 Equivalents Temps Plein pour les fonctions support durant la période 2010-2012, elle a atteint le taux de 11,8% de fonctions support qui serait satisfaisant pour le ministère des finances. Espérons qu'un troisième plan de rigueur ne viendra pas bousculer cet optimisme officiel.

Les orientations politiques de la RGPP dans la recherche sont réaffirmées par le gouvernement.

Ces orientations sont rappelées avec beaucoup de clarté dans le compte rendu du 6^{ème} Conseil de Modernisation des Politiques Publiques (CMPP) de mi-décembre 2011. Elles sont en totale contradiction avec les déclarations lénifiantes des directions d'organismes.

Agence de moyens et DGG

L'objectif de départ du quinquennat Sarkozy reste toujours d'actualité comme cela apparaît dans le document du 6^{ème} CMPP: transformer les organismes de recherche en agence de moyens au service des grandes universités liées à la recherche. C'est le cas du CNRS, dont la Direction affirme qu'elle a, notamment avec son plan d'action, pour objectif principal d'accompagner la mise en place des grandes universités de recherche, c'est à dire d'abord les IDEX. Les IDEX qui se mettent en place ou les projets qui ont été déposés pour le jury de février 2012, préparent la liquidation de tout fonctionnement démocratique et collégial. Le choix de la mise en place de Fondations de Coopération Scientifiques (FCS) pour les IDEX et souvent celui de grand établissement pour les universités, prépare un grand saut dans le passé, vers le mandarinat d'avant 1968. Les personnels des futurs FCS et grands établissements auront probablement moins de droits et de contre-pouvoirs que ceux qui travaillent dans les grandes entreprises du secteur privé.

Les EPST sont toujours plus dessaisis de leurs moyens d'assurer leurs missions

Le CMPP annonce la territorialisation de la recherche. A partir d'un état des lieux et des évaluations de l'AERES, chaque territoire va bientôt connaître ses objectifs de spécialisation pour mieux s'adapter à l'économie locale.

Le CMPP prépare le transfert rapide de la gestion des moyens financiers des EPST vers les universités. Il fixe un objectif de 50% des UMR en Délégation Globale de Gestion en 2013 pour le CNRS et de 25% en 2015 pour l'INSERM. Il veut multiplier les plates formes de service partagé. Des organismes qui ne gèrent plus leurs moyens financiers, qui sont soumis à l'obligation d'accorder leurs dotations budgétaires et humaines en suivant les préconisations des évaluations de l'AERES, qui perdent la gestion de la valorisation de leur recherche au profit des Sociétés d'Accélération de Transferts et Technologies (SATT), n'ont plus d'autonomie, plus de politique propre et guère de consistance. Ils sont proches du démantèlement.

Gestion à la performance comptable

Le CMPP réaffirme l'obligation de rationaliser encore plus les fonctions support et soutien, il veut augmenter encore le financement sur projet, et par conséquence l'emploi précaire qui accompagne ce type de financement.

Le CMPP affirme vouloir faire converger les politiques des universités et des organismes en matière d'allocation des moyens à la performance. La recherche (comme l'enseignement) sera pilotée par des critères de performance exclusivement comptables : comptabilité analytique, coût globaux (incluant les salaires). Les services seront optimisés, en améliorant la répartition et la coordination des personnels. Bien entendu, les établissements auront intérêt à bénéficier de la réactivité de prestataires extérieurs.

La réforme du statut des chercheurs

Le CMPP prévoit dès 2012 une réforme du statut des chercheurs permettant d'instaurer des concours communs de recrutement dans les EPST. Une telle réforme nécessitera le fléchage de tous les postes dans les secteurs concernés. Il est certain que les instances scientifiques ne maîtriseront pas ce fléchage/pilotage. Comment aussi constituer les jurys?

Il faut mesurer qu'une telle réforme vise aussi à gérer la diminution à venir du nombre de postes.

Le CMPP persiste également à vouloir rapprocher le statut des chercheurs et des Enseignants Chercheurs. C'est une menace évidente contre le statut de chercheur à plein temps.

Refusons la RGPP qui ne fait que mettre en place l'austérité

La RGPP continue de se mettre en place. Les plans d'action des organismes vont tous dans ce sens. Les promesses de maintien de l'emploi ne dureront que peu de temps, elles ne sont là que pour freiner la mobilisation des personnels.

La réalité de l'austérité est là pour nous rappeler la dureté de la politique du gouvernement. Pour tous les organismes, c'est la pénurie budgétaire. Les UMR CNRS connaissent en 2012 une baisse de 20 à 30% ou plus de leurs moyens récurrents. Malgré les promesses du gouvernement de maintenir les effectifs de titulaires, les postes diminuent partout, car la masse salariale est insuffisante.

Le SNTRS-CGT appelle les personnels à débattre et à préparer collectivement les initiatives qui seront nécessaires pour s'opposer aux plans d'action qui conduiront à la liquidation des organismes.

Villejuif, le 16 janvier 2012